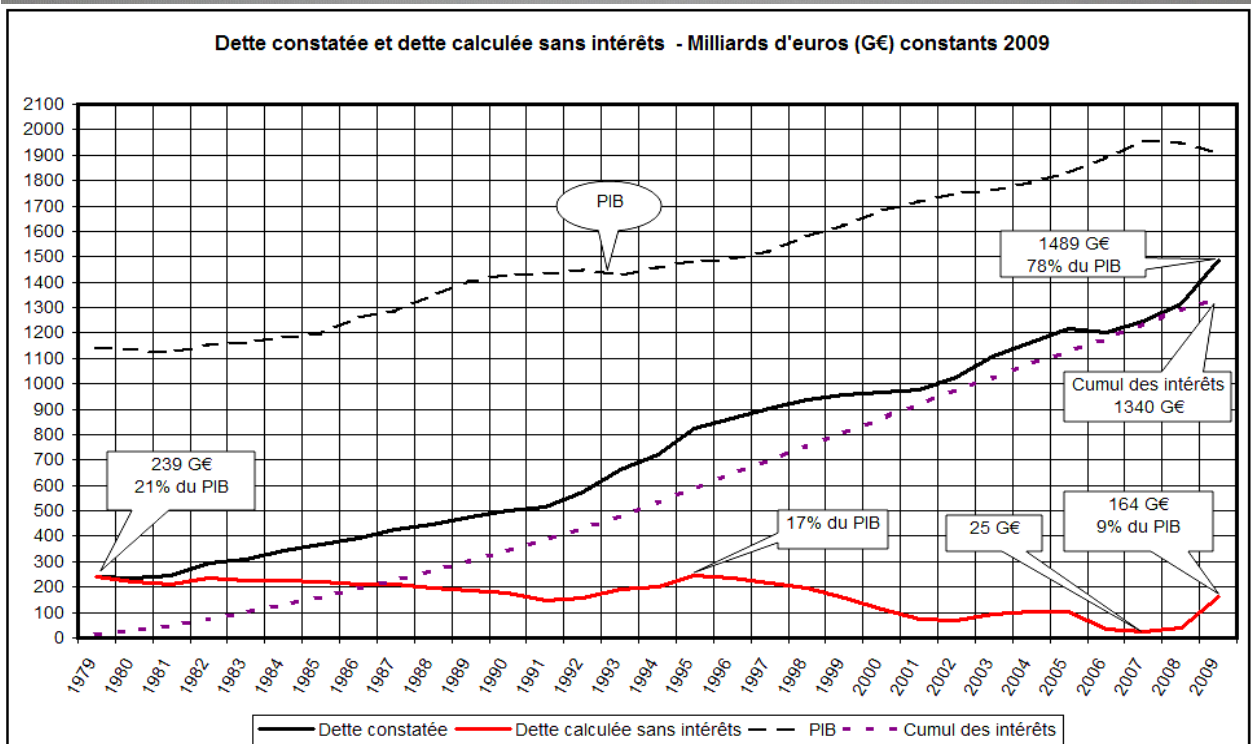
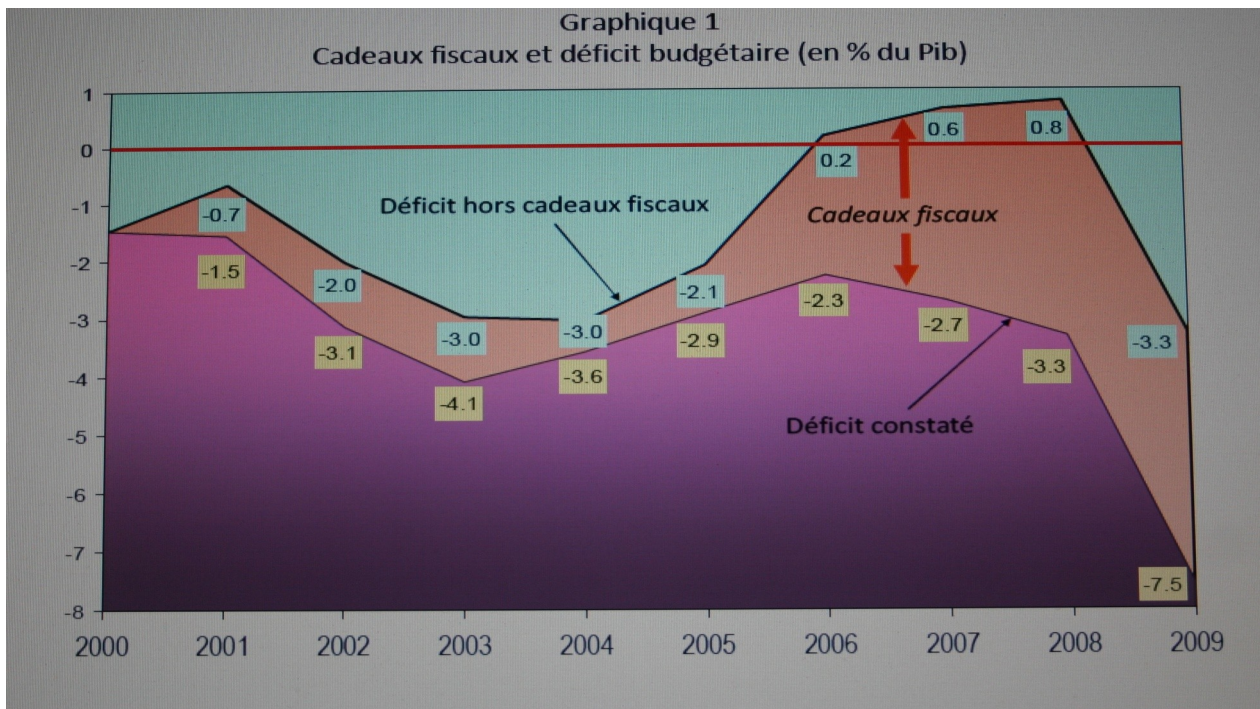


I. Rappels budget Etat **en 2011** :

- **Recettes** : 272 milliards d' €, dont :
 - 52 milliards d' € (impôt sur le revenu)
 - 45 milliards d' € (impôt sur les sociétés)
- **Dépenses** : 363 milliards d' €, dont :
 - 45 milliards d' € au titre du service de la dette (intérêts remboursés aux banques privées)
- **Déficit budgétaire** : 92 milliards d'euros

Le graphique 1 montre l'évolution des cadeaux fiscaux (en % du PIB) depuis 2000 : cela fait un total de **120 milliards d'€** (données du rapporteur du budget, le député UMP Carrez)



Le graphique précédent montre que le seul service de la dette publique (les intérêts cumulés de la dette) depuis 1979 se monte à **1408 milliards d'euros en 2010**, soit : 91% de la dette totale et 72% du PIB (source INSEE)

II. En 2007, N. Sarkozy déclarait qu'il « ne menait pas un combat politique mais un combat idéologique ». En 2012, il poursuit son entreprise de détricotage de l'Etat providence en incriminant trois paramètres jugés comme étant responsables des déficits et de la dette du pays :

- les 35 heures et les « charges sociales » insupportables qui pèseraient sur les entreprises et brideraient leur compétitivité à l'export face aux entreprises allemandes
- les fonctionnaires qui ne travaillent pas assez (faire passer les enseignants des collèges et lycées de 18 à 26h/semaine pour une augmentation de 25% seulement de leur salaire)
- le nombre trop élevé de fonctionnaires qu'il faudrait donc diminuer.

En "bon" gestionnaire responsable, il affirme qu'il faudrait donc se serrer la ceinture, rejoignant en cela les partisans de la décroissance, de la croissance zéro ou des « objecteurs » de croissance. Il faudrait toujours selon lui, gérer le budget de l'Etat à l'aune de son budget familial ! Mais à la différence d'un chef d'Etat, un "bon" père de famille ne maîtrise pas ses recettes sauf à ... "*travailler plus pour ...*".

Et quant aux dettes contractées par l'Etat, ce sont des investissements nécessaires à l'avenir du pays et de ses enfants sauf si on a décidé, comme le recommande Denis Kessler (ex n° 2 du MEDEF), qu'il faut liquider les acquis sociaux de 1936 (« plutôt Hitler que le front populaire » disait Pécheu qui désirait sans doute la débâcle de l'armée en 1939) et du CNR, afin de réduire l'Etat à n'être plus qu'un Etat régalien (police, justice, armée)

Contrairement à ses affirmations, ce n'est pas l'explosion des dépenses publiques qui a creusé les déficits et la dette publique : celle-ci avait tendance à baisser avant la crise car elle représentait 55% du PIB en 1993 et 52% en 2007. "***Si l'Etat s'est appauvri, c'est parce que ses recettes ne représentent plus que 15.1% du PIB en 2009 contre 22.5% en 1982 : c'est là une des raisons de l'accroissement régulier de la dette publique avant même la crise financière***" (T. Coutrot, coprésident d'ATTAC et P. Khalifa, coprésident de la Fondation Copernic).

Pourtant, "l'optimisation fiscale" est organisée pour l'essentiel au bénéfice des grandes sociétés. Elle consiste à utiliser :

toutes les facilités offertes par l'empilement de mesures de défiscalisation et la réduction du nombre de redressements fiscaux en réduisant le nombre des fonctionnaires chargés des contrôles avec pour conséquence un contrôle fiscal tous les 20 à 30 ans pour les grandes sociétés.

Ceci conduit à une réduction considérable du taux réel d'imposition de leurs bénéficiaires par exemple en « ***découpant une même entreprise en plusieurs entités, celles qui fabriquent, celles qui vendent, celles qui gèrent, celles qui encadrent, l'entreprise de production vendant ses produits à des prix inférieurs aux prix de revient ... C'est ainsi qu'une entreprise de décodeurs pour télévision a ainsi supporté pendant des années des déficits dits « structurels » en vendant sa production à une filiale de commercialisation, elle même déficitaire du fait d'un montant très élevé de redevances pour brevets versés à une troisième filiale qui elle dégageait d'énormes excédents*** » (Arlette Charlot, experte comptable)

spécialisée dans l'assistance aux CE, interview à l'Humanité). Il ne reste plus qu'à localiser cette entreprise chargée de dégager la marge dans un paradis fiscal par « souci d'optimisation fiscale » : il s'agit de faire apparaître les bénéficiaires déclarés dans les pays à faible imposition et les pertes là où elles sont sources de réductions d'impôts.

C'est pourquoi en 2011, les groupes du CAC 40 peuvent afficher un niveau record de trésorerie (un chiffre d'affaires cumulé de 1318 milliards d'€ en hausse de 5.24% avec une rémunération de leurs dirigeants en hausse de 34%) mais des profits (résultats nets) de 73.5 milliards d'€ ... en baisse de 8% par rapport à l'an dernier (Le Monde Economie du 2 mars 2012). Ceci va de pair avec une « stratégie de développement à l'international » pour se prémunir contre l'austérité européenne (cf. les entreprises espagnoles en Amérique Latine).

Le résultat de tout cela, toujours selon G. Carrez, est qu'alors que le taux théorique de l'impôt sur les bénéficiaires déclarés par les sociétés est de 33 %, il est en réalité en moyenne de 8% pour les grandes entreprises du CAC 40, de 22% pour les PME et de 28% pour les très petites entreprises.

Et les chiffres du rapport d'information, établi en juillet 2010 par le rapporteur général du budget, le député UMP Gilles Carrez, montrent qu'en l'absence de cadeaux fiscaux, le déficit budgétaire de la France n'aurait été en 2009 que de 3.3% au lieu de 7.5% (2.7% en 2007).

A cela s'ajoute la fraude fiscale, dont le coût pour l'Etat (évalué par le SNUI) est de 50 milliards d'€ par an, par exemple grâce aux paradis fiscaux qui continuent de sévir, y compris en Europe.

Selon une étude de l'OCDE (citée par Le Monde du 25/10/2011), la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises est passée de 67,3% en 1980 à 57,3% en 2007 ! Cette perte de 10 points est la signature que des sommes d'argent considérables, qui ont été détournées des salaires vers les dividendes des actionnaires, ont alimenté la spéculation. C'est cette recherche effrénée du profit qui a provoqué la crise dont on demande aux peuples de payer la note.

La comparaison entre les « coûts » du travail comparé entre la France et l'Allemagne appelle 2 remarques :

- i) Selon **Nadine Levratto** (laboratoire Economix du CNRS-université Paris-ouest, interview du Monde du 14 février 2012), « ***l'écart salarial important entre les deux pays*** » est limité essentiellement « ***au secteur de la finance et de l'assurance, renforcé encore par le fait que ce sont les salaires des services qui, en Allemagne, ont fait les frais du gel des salaires des années 1990-2000. En revanche, les ouvriers d'IG Metall viennent d'obtenir une augmentation annuelle de 3.7% ! Dans le secteur manufacturier, l'écart salarial est plutôt faible : 32.90 € de l'heure en Allemagne contre 34.20 € en France selon Eurostat. Compte tenu de la faible part de la main d'œuvre dans le prix final des produits industriels*** [sans compter qu'en raison de l'automatisation, la productivité du travail en France est supérieure à ce qu'elle est en Allemagne], ***ce n'est pas ça qui fait la différence à l'export, mais plutôt la qualité et l'innovation*** ».

La différence entre l'Allemagne et la France réside dans le tissu allemand de grosses PME (le Mittelstand) industrielles où « ***les ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire, entre 250 et 5000 salariés) disposent d'une forte base territoriale, y compris dans la détention du capital, les financements et la gouvernance : il y a moins de fonds***

d'investissement et moins de dispersion du capital qu'en France où le tissu économique est tertiarisé et financiarisé. De plus, les principales activités des ETI françaises sont la vente de voitures, le transport routier, les hypermarchés et le nettoyage alors que les ETI étrangères, sont la fabrication d'équipements automobiles, de médicaments, le commerce de détail d'habillement et la fabrication de matériels électriques. Quant au nombre d'ETI françaises, elles ne sont pas 40000 comme on l'affiche volontiers, mais 4576 exactement à comparer avec les 2.6 millions de PME et de MIC et les 217 grandes entreprises. »

ii) Concernant la durée du travail, comment peut-on incriminer les 35 heures lorsqu'un ardent défenseur du modèle allemand, l'Institut COE-Rexecode, publie une étude (Le Monde du 14 janvier 2012) montrant qu'en 10 ans (entre 1999 et 2010) :

- le nombre de créations nettes d'emploi a progressé de 7.3% en Allemagne et de 14.2% en France et que
- la proportion de salariés à temps partiel (donc des précaires) a progressé de 7.1% en Allemagne et de 0.3% en France

De même, l'office allemand des statistiques Destatis a publié le 11 janvier 2012 (« Ombres et lumières sur le marché du travail ») : « le nombre d'emplois dits atypiques (à temps partiel de moins de 20h/semaine, incluant les activités marginales, les emplois temporaires et l'intérim) a augmenté de 3.5 millions de 1991 à 2010, tandis que le nombre d'actifs disposant d'un emploi régulier a chuté de 3.8 millions ». Pour revenir « au plein emploi », l'Allemagne a avant tout bradé ses standards sociaux avec la réforme Hartz IV et Sarkozy cherche à l'appliquer à la France en liquidant l'Etat-providence.

La dette publique, quant à elle, est passée de 63.8% en 2007 puis à 77.6% du PIB en 2009 et enfin à 81.7% en 2010 (sources Eurostat), à comparer avec la dette de l'Allemagne (83.2%) et la moyenne de la dette de la zone euro (85.1%).

A ce sujet, P. Champsaur et J.-P. Cotis notaient dans leur rapport sur la situation des finances publiques françaises d'avril 2010 : "***En l'absence de baisses de prélèvements, la dette publique serait environ de 20 points de PIB plus faible aujourd'hui, générant ainsi une économie de charges d'intérêt de la dette de 0.5 point de PIB***". Encore faut-il préciser que les titres de la dette des Etats s'étalant sur 7 ans en moyenne, le poids annuel réel de la dette française n'est que de 11% du PIB (1.550 € /7fois 1.950 €) et qu'on ne parle jamais de la dette privée.

Aussi, la dette publique est-elle triplement illégitime puisqu'elle est le résultat : i) des cadeaux fiscaux faits aux grosses entreprises et aux banques qui vont prêter à l'Etat à taux élevé puisque les traités de Maastricht (s'inspirant de la réforme par VGE du statut de la banque de France en 1973) et de Lisbonne (art. 123) interdit aux Etats d'emprunter directement à la BCE¹ (laquelle prête aux banques à taux faible), ii) de la crise financière générée par les activités spéculatives de ces derniers et iii) du recours aux marchés par l'Etat pour financer ses déficits et ... "rembourser" sa dette souveraine, après avoir "sauvé" les banques du désastre de 2008 : la boucle est bouclée !

Aussi serait-il nécessaire de réaliser un audit citoyen de la dette publique comme le réclame l'Appel qu'on peut signer en ligne sur <http://www.fsu.fr/Appel-pour-un-audit-citoyen-de-la>

¹ A l'inverse, les USA et le Royaume Uni peuvent emprunter directement auprès de leur banque centrale respective ...